

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018



Date de la convocation : 20/02/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son
suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL
BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – **Déchets ménagers et assimilés** : convention avec l'organisme
OCAD3E relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et
Electroniques ménagers (DEEE)

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Communes de la Région de
Condrieu ont signé avec l'organisme coordonnateur de la filière Déchets d'Equipements Electriques
et Electroniques (DEEE) ménagers, OCAD3E, une convention de collecte séparée des DEEE.

Au 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération est née de la fusion entre la Communauté
d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Commune de la Région de Condrieu. De
plus, la commune de Meyssiez a intégré cette nouvelle entité.

Ces modifications entraînent la nécessité d'établir une nouvelle convention pour la période du
1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La présente convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et Vienne Condrieu Agglomération. Il est notamment prévu que l'Eco-organisme :

- organise gratuitement la collecte des DEEE sur les déchèteries.
- verse, en compensation des coûts de collecte séparée des DEEE assurée par la Collectivité, un soutien en fonction des quantités collectées (environ 30 000 €/an),
- verse un soutien à la communication (environ 3 000 €/an).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver la signature de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec OCAD3E.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention avec l'organisme OCAD3E relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - 2 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS